

L'hon. John N. Turner (ministre des Transports suppléant): Monsieur l'Orateur, je prends note de la question au nom du ministre des Transports.

M. Carter: Une question supplémentaire. Étant donné les protestations contre la réduction éventuelle de service, le ministre peut-il s'engager à en discuter avec le Canadien National pour éviter une réduction et même un arrêt complet du service.

M. l'Orateur: Le député doit présumer que le ministre tiendra compte de sa suggestion.

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA FERMETURE DE L'USINE DUNLOP À TORONTO ET LES CONGÉDIEMENTS À LA FILATURE DE YARMOUTH

M. Louis-Roland Comeau (South Western Nova): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Comme l'usine Dunlop à Toronto ferme ses portes jeudi, le ministre peut-il indiquer à la Chambre le nombre de congédiements possibles à la filature de Yarmouth, et quelles mesures seront prises pour remédier à cette situation?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, il est vrai que lorsque l'usine Dunlop cessera de fonctionner, les répercussions s'en feront sentir, paraît-il, à l'usine de Yarmouth. Nous sommes au courant de cette situation. Nous avons tenté de déterminer l'ampleur du problème et s'il survenait des congédiements, nous offrirons à l'usine de Yarmouth tous les services que nous offrons présentement aux employés de la Dunlop, et qui, nous le croyons, seront très utiles dans les circonstances.

M. Comeau: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre a déjà indiqué qu'il s'occuperait d'examiner ces répercussions et de les étudier. Il a également déclaré qu'il offrirait d'autres emplois aux travailleurs de Yarmouth. D'après moi, il n'y a pas d'autres possibilités d'emploi à Yarmouth, selon le programme ordinaire du gouvernement.

LES CONGÉDIEMENTS À LA DUNLOP—LA RÉPONSE DES MINISTRES DE L'ONTARIO AUX TÉLÉGRAMMES DU MINISTRE FÉDÉRAL

M. John Gilbert (Broadview): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre a-t-il reçu une réponse aux télégrammes qu'il a adressés au ministre du Travail et au ministre du Commerce et du Développement de l'Ontario à propos de l'aide que le gouvernement fédéral pourrait accorder au gouvernement provincial pour tâcher de maintenir

l'usine Dunlop en exploitation? Sinon, quelles mesures se propose-t-il de prendre pour obtenir des réponses directes de ces ministères provinciaux?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, aux dernières nouvelles, je n'avais reçu aucune réponse de l'un ou de l'autre ministre de l'Ontario. Cependant, nous appliquons nos programmes de main-d'œuvre dans la région de l'usine Dunlop. Je n'ai pas l'intention de faire d'autres démarches pour obtenir une réponse aux messages que j'ai expédiés il y a quelques semaines.

M. Gilbert: Une autre question supplémentaire. Le ministre se rend-il compte que ses services de main-d'œuvre ont fourni moins de 10 p. 100 des possibilités d'emploi à ces employés à...

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette question du député ne me paraît pas recevable.

LES CONGÉDIEMENTS À LA DUNLOP—DEMANDE D'UNE MESURE LÉGISLATIVE FAVORISANT LES TRAVAILLEURS EN PAREILLE SITUATION

M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre du Travail. Dirait-il à la Chambre si le gouvernement fédéral songe à présenter une mesure législative qui permettrait aux travailleurs se trouvant dans une situation semblable à celle qui règne à la Dunlop, de pouvoir se faire entendre d'une façon plus efficace à l'occasion des décisions prises hors du Canada?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, le député sait qu'une situation semblable à celle qui règne à la Dunlop relève du domaine provincial. Dans un pareil cas, le rôle du gouvernement fédéral, en particulier celui du ministre du Travail, est très difficile. Je crains que les congédiements à la Dunlop ne soient le résultat de la rationalisation d'une industrie sur le plan international. Devant ces décisions de caractère international prises hors du pays à l'égard de la main-d'œuvre, la main-d'œuvre et le gouvernement sont de plus en plus réduits à l'impuissance. Bien que ces décisions soient très déplorables et aient des répercussions néfastes sur le marché de la main-d'œuvre au Canada, nous sommes presque sans recours, dans les conditions actuelles.

M. Broadbent: Une autre question supplémentaire. Le ministre dit-il que le gouvernement fédéral ne peut rien faire dans ce domaine? Je voudrais qu'on élucide ce point important.